



AA066

PERFECTIONNEMENT

3 jours 21 heures

1 620 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Gérer les sinistres en copropriété

Méthodologie de gestion des risques dégâts des eaux, incendie, vol et recours en copropriété

OBJECTIFS

- Déterminer les fonctions et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété
- Identifier les besoins en assurance et analyser les garanties souscrites par chacun des intervenants en fonction de leur qualité juridique
- S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres en copropriété dans le cadre des conventions professionnelles et à la méthodologie de gestion des recours

PROGRAMME

A. IDENTIFIER LA SPÉCIFICITÉ JURIDIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ ET DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS

1. Définir les principes de base de la copropriété :

définition de la copropriété, des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété, des parties communes et privatives de l'immeuble, de la nature et du rôle du règlement de copropriété

2. Déterminer le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété:

fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété, responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique

B. DÉFINIR LE CONTENU ET LES MÉCANISMES DES GARANTIES

1. Garanties souscrites par la copropriété
2. Garanties souscrites par le copropriétaire
3. Garanties souscrites par le locataire

C. RÉGLER LE SINISTRE

1. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres dégâts des eaux et à l'exercice des recours

droit à indemnisation
étendue des couvertures d'assurance
application des conventions IRSI et CIDE COP
détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours

2. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres incendie et assimilés et à l'exercice des recours

gestion du sinistre incendie dans le cadre de la convention IRSI
droit à indemnisation
étendue des couvertures d'assurance
application des conventions FFA relatives à un sinistre incendie en copropriété
détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours

3. Dégager les particularités d'indemnisation et de prise en charge des sinistres vol et notamment les détériorations immobilières

PUBLIC

- Confirmés dans les fonctions de :
- Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP
- Managers indemnisation MRH - MRI - MRP

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes+ pratique d'un an minimum.AA041 - AA090 - AA036

POINTS FORTS

Cas pratiques de détermination des responsabilités en copropriété. Définition des garanties à partir de sinistres et de contrats. Recherche de la garantie applicable pour chaque cas. Exercices à la méthodologie de gestion des sinistres, des recours et au calcul de l'indemnité.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2019

PARIS

Du 12 au 14 juin

STRASBOURG

Du 12 au 14 juin

Du 9 au 11 octobre

BORDEAUX

Du 12 au 14 juin

Du 9 au 11 octobre

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

